Initiatives ministérielles

Nous disons qu'un jeune de 16 ou 17 ans est assez grand pour répondre de ses actes devant un tribunal pour adultes. De même, il n'est pas question de passer l'éponge lorsqu'un jeune de 10 ou 11 ans décide de commettre un crime, ou un acte qu'il sait interdit; nous devons nous servir du système en place pour remédier sans tarder au problème. Si le problème se manifeste quand le jeune n'a que 10 ou 11 ans, il est important que le système s'en occupe.

Les députés bloquistes qui soutiennent que les gens de l'Ouest veulent tout simplement enfermer les jeunes qui causent des ennuis sans remédier aux problèmes sont peut-être ceux qui cherchent à oublier les problèmes. Il y a quelques semaines à peine, un jeune de 15 ans a été poignardé à mort à Hull. La semaine dernière ou la semaine précédente, un jeune de 10 ans a apporté à l'école deux armes de poing chargées dont il s'est servi pour menacer ses camarades.

À mon avis, la politique du laisser-faire, ou celle des députés qui ne s'occupent pas du problème dans leur province sous prétexte que la population ne s'inquiète pas de la sécurité dans leur foyer ou dans la rue, est un leurre. Les jeunes doivent rendre compte de leurs actes. Je ne crois pas que ce problème inquiète uniquement les Canadiens de l'Ouest, il inquiète tous les Canadiens.

Les résultats de divers sondages réalisés dans ma circonscription indiquent que la population—incluant des gens de toutes les classes, de tous les milieux économiques—veut que nous abaissions les âges limites pour les fixer à 10 ans et à 15 ans, et que nous fassions comparaître des jeunes de 16 et 17 ans devant des tribunaux pour adultes. En réponse au bulletin parlementaire que j'ai fait circuler, j'ai reçu 3 500 réponses, dont plus de 90 p. 100 étaient favorables à une baisse de l'âge.

Ces chiffres ne mentent pas: plus de 90 p. 100 des gens qui ont répondu croient que la limite d'âge devrait être abaissée.

• (2010)

Dans un autre sondage que celui que j'ai mené, un sondage réalisé par un journal local, seulement 12,7 p. 100 des lecteurs ont dit que l'âge limite devait demeurer inchangé. Plus de 80 p. 100 souhaitaient que les limites d'âge prévues dans la Loi sur les jeunes contrevenants soient supprimées ou abaissées. Je crois être en mesure de représenter les électeurs de ma circonscription de l'Ouest du Canada et je sais que, à leur avis, le gouvernement aurait dû envisager d'abaisser les limites d'âge dans ses principales modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

J'ai dit plus tôt que j'avais aussi des réserves quant à l'inversion du fardeau de la preuve. Je ne crois pas que cela fera une différence. Je ne pense pas que le nombre de jeunes traduits devant des tribunaux pour adultes s'en trouvera changé. Cela ne réglera certainement pas le problème des jeunes contrevenants de moins de 16 ans. Dans sa forme actuelle, la loi permet que des jeunes de 14 ans et plus soient jugés devant des tribunaux pour adultes. Je ne vois pas de disposition en ce sens dans le projet de loi à l'étude.

En résumé, je crois que mon seul espoir est de penser qu'il s'agit là de la première de deux étapes, que ce projet de loi est seulement la première étape dans la modification de la Loi sur les jeunes contrevenants et que la deuxième, l'examen de la loi après dix ans, permettra d'apporter le genre de modifications exigées par les Canadiens, non seulement de l'Ouest, mais aussi de toutes les régions de notre pays.

M. Tom Wappel (Scarborough—Ouest): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion de toucher un mot de ce projet de loi qui en est à l'étape de la deuxième lecture. J'ai prêté une oreille attentive aux observations que l'opposition officielle et le Parti réformiste ont formulées à propos de ce projet de loi. J'aimerais y revenir brièvement avant d'entrer dans le vif du sujet.

Je vais commencer par la position qu'a exprimée le Bloc québécois, une position qui, je dois l'avouer, me préoccupe. J'étais dans cette enceinte lorsque le gouvernement conservateur a introduit certaines modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants au cours de la dernière législature. La plupart des députés venant du Québec étaient alors membres du Parti conservateur. Ils ont appuyé ce projet de loi. Ils ont alors appuyé le prétendu renforcement de la Loi sur les jeunes contrevenants. S'exprimant en tant que porte-parole du Québec, ils ont affirmé que les Québécois souhaitaient le renforcement de la Loi sur les jeunes contrevenants, que les jeunes contrevenants posaient des problèmes, non seulement au Québec, mais partout ailleurs au Canada, et que certaines modifications s'imposaient.

À moins que je n'aie pas bien compris, il semblerait qu'il y ait eu un net revirement de l'opinion des Québécois depuis qu'ils sont représentés par les bloquistes, ce que j'ai un peu de mal à croire. Je suis très curieux de savoir ce qu'ils pensent parce que je trouve qu'ils sont passablement gauchisants et qu'ils ne représentent pas les Québécois, selon l'opinion que je me suis faite des préoccupations qu'ils ont exprimées au cours des cinq années qui ont précédé les dernières élections. Certes, les choses ont peut-être changé, mais j'ai du mal à croire qu'elles aient changé à ce point. Je me vois forcé de faire peu de cas de ce que le Bloc québécois dit au sujet de ce projet de loi.

Du moins tant que je n'entendrai pas des commentaires réalistes et que je ne commencerai pas à entendre des gens dire que la Loi sur les jeunes contrevenants s'applique exactement de la même manière dans tout le pays ou ne s'applique pas exactement de la même manière dans tout le pays, au lieu d'entendre des gens dire que, au Québec, nous faisons ceci ou que, au Québec, nous faisons cela, comme s'il existait une Loi sur les jeunes contrevenants qui soit différente au Québec. Je sais très bien que ce n'est pas le cas, parce que la Loi sur les jeunes contrevenants s'applique exactement de la même manière d'un bout à l'autre du pays.

Cela dit, je voudrais maintenant parler du projet de loi et de l'approche que le Parti libéral a choisi d'adopter face aux jeunes contrevenants. Nous ne prétendons pas que la loi est parfaite. Nous n'avons jamais rien prétendu de tel. En fait, nous avons dit clairement, dans le livre rouge et au cours de la campagne électorale, que nous savions que les Canadiens n'étaient pas satisfaits, c'est le moins qu'on puisse dire, de la façon dont la Loi sur les jeunes contrevenants fonctionne. Cette loi est peut-être très efficace, mais personne n'a l'impression qu'elle l'est.